

Compte rendu CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 27 MARS 2018

Date de Convocation : 20/03/2018

Membres afférents au Conseil Municipal : 63

Membres en exercice : 60

Membres présents : 38

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars à 20 h 15, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans la Salle Blineow, sous la Présidence de : M. Philippe LAGALLE.

Etaient **PRESENTS** les conseillers municipaux suivants :

M. Philippe LAGALLE

Mme France HEBERT, M. Gérard GEHANNE, M. Michel DURAND,

Mme Gaëlle ROUSSELET, M. Michel GALLET.M. Paul CHANDELIER, M. Didier LAUNAY,

M. Jacques COLLIN, M. JC LECLERC, M. Didier MAZINGUE, M. Bernard SAUVAGE,

M. Gilbert MARGUERITE,

M. Guy BIZET, M. Benoît BIED-CHARRETON, Pascal MAGLOIRE, Mme Françoise LELANDAIS,

M. Stéphane SCelles, Mme Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY, Mme Catherine COUSIN,

Mme Sophie MOREL,

Mme Line BARA, M. Eric DELACRE, M. Guillaume ANTY, Mme Françoise LECOUSIN,

M. Arnaud DUPARC, Mme Annick LELIEVRE,

Mme Elisabeth CLERIS, M. Pascal MARIE, M. Gérard MACE,

Mme Estelle BERTRAND, M. Gilbert LOREL, Mme Sophie LOQUET, M. Daniel LEPOULTIER,

Mme Michèle COULAND,

M. Maurice SAVIGNY, M. Dominique GASPARI, M. Pierre MONY

ABSENTS EXCUSES : - M. BINET Sylvain, Mme Marjolène LANGEVIN, M. Jacques LEPLEUX

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES AYANT DONNE POUVOIR : 7

MANDANT	MANDATAIRE
M. Dominick LEMULLOIS	M. Jacques COLLIN
M. Gérard BRAILLY	M. Pierre MONY
Mme Carine BRION	Mme Elisabeth CLERIS
Mme Anne GALLOUX	M. Maurice SAVIGNY
Mme Marie-Céline HUCK	M. Philippe LAGALLE
Mme Madeleine REIGNIER	Mme Françoise LECOUSIN
Mme Nadine RONDEL	M. Didier MAZINGUE

ABSENTS : Mme Christelle BIZET, Mme Catherine BONNICARD, Mme Aline BOUET, M. Laurent GALLIER, M. Jacques GASNIER, M. Patrick HAMELIN, Mme Catherine DOUCHET-LEMOINE, M. Jean-François LERICHE, M. Mickaël MOUNIER, M. Jean-Philippe MUZARD, M. Pierre OPDERBECK, M. Olivier PRINS

En présence de Bertrand GONY, Trésorier Percepteur, ayant apporté sa collaboration à l'élaboration des différents budgets.

M. GEHANNE a été élu secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

1^{ère} Partie : Sujet d'Ordre Général

- Point d'avancement des différents programmes :
 - Mairie/Cinéma
 - Halle sportive
 - Dossier Gendarmerie

2^{ème} Partie : Délibérations

- Présentation et vote du Budget Primitif 2018 (Budget Général, Budget Assainissement, Budget Camping)
- Décisions diverses et vote des taux de fiscalité directe (Subv° Associations, Subv° OTSN, Aides, etc...)
- Suppression de la régie du Service Jeunesse suite à transfert de compétence
- Ressources Humaines : transformation de 2 postes - services techniques
- « Voie verte »
 - Signature convention sur obligations respectives
 - Classement au PDIPR de LE HOM

3^{ème} Partie : Rapport des Commissions/Questions Diverses

- Point sur changement envisagé pour le nom de la Commune
- Questions Diverses

BUDGET GENERAL VUE D'ENSEMBLE

SECTION D'EXPLOITATION									
Chapitre	DEPENSES	BP 2017	BP 2018	Chapitre	RECETTES	BP 2017	BP 2018		
C011	Charges à caractère général	426 250,00 €	359 470,00 €	C002	Résultat reporté ou anticipé	1 047 865,84 €	1 318 312,90 €		
C012	Charges de personnel et frais assimilés	852 500,00 €	850 000,00 €	C013	Atténuations de charges	85 000,00 €	42 000,00 €		
C014	Atténuations de produits	173 968,44 €	176 074,00 €	C042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	100 000,00 €	50 000,00 €		
C022	Dépenses imprévues	52 224,88 €	165 358,84 €	C70	Produits des services, du domaine et ventes d	34 352,00 €	40 500,00 €		
C023	Virement à la section d'investissement	650 000,00 €	820 000,00 €	C73	Impôts et taxes	1 016 000,00 €	1 016 524,00 €		
C042	Opérations d'ordre de transferts entre sect	47 581,66 €	53 109,65 €	C74	Dotations et participations	1 005 060,00 €	1 029 844,00 €		
C65	Autres charges de gestion courante	440 706,00 €	422 727,00 €	C75	Autres produits de gestion courante	95 000,00 €	90 000,00 €		
C66	Charges financières	21 778,52 €	18 091,41 €	C77	Produits exceptionnels	5 081,66 €	1 000,00 €		
C67	Charges exceptionnelles	723 350,00 €	723 350,00 €						
TOTAL	DEPENSES	3 388 359,50 €	3 588 180,90 €	TOTAL	RECETTES	3 388 359,50 €	3 588 180,90 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT									
Chapitre	DEPENSES	BP 2017	R à R 2017	BP 2018	Chapitre	RECETTES	BP 2017	RàR2017	BP 2018
C001	Résultat reporté ou anticipé	168 806,20 €		295 982,72 €	C021	Virement de la section de fonctionnement	650 000,00 €		820 000,00 €
C020	Dépenses imprévues	7 120,90 €		11 172,65 €	C024	Produit des cessions d'immobilisations	-240,76 €		
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sect	100 000,00 €		50 000,00 €	C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	47 581,66 €		53 109,65 €
C10	Dotations, fonds divers et réserves	20 500,00 €		20 500,00 €	C10	Dotations, fonds divers et réserves	130 000,00 €		160 000,00 €
C16	Emprunts et dettes assimilées	122 225,00 €		114 000,00 €	C13	Subventions d'investissement	500 060,00 €	299 038,05 €	638 325,00 €
C204	Subventions d'équipement versées	11 000,00 €	4 184,00 €	200,00 €	C16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €		
C21	Immobilisations corporelles	124 114,00 €	0,00 €	433 887,00 €	C1068	réserves	176440,51		228 797,67 €
C23	Immobilisations en cours	951 075,31 €	227 669,00 €	1 006 675,00 €					
C27	Avance remboursable			35 000,00 €					
TOTAL	DEPENSES	1 504 841,41 €	231 853,00 €	1 967 417,37 €	TOTAL	RECETTES	1 504 841,41 €	299 038,05 €	1 900 232,32 €
				2 199 270,37 €					2 199 270,37 €

BUDGET ASSAINISSEMENT VUE D'ENSEMBLE

SECTION D'EXPLOITATION							
Chapitre	DEPENSES	BP 2017	BP 2018	Chapitre	RECETTES	BP 2017	BP 2018
C011	Charges à caractère général	24 500,00 €	22 500,00 €	C70	surtaxe	46 000,00 €	53 000,00 €
C65	charges diverses de gestion courante	5,00 €		C74	Dotations et participations	18 000,00 €	9 000,00 €
C66	Charges financières			C75	Autres produits de gestion courante	5,00 €	
C678	Dépenses exceptionnelles	408 000,00 €	438 000,00 €	C042	Opérations d'ordre de transferts entre sect	23 043,00 €	23 346,00 €
C022	Dépenses imprévues	472,80 €	403,93 €	C002	Excédent reporté	396 091,80 €	427 891,93 €
C023	Virement à la section d'investissement						
C042	Opérations d'ordre de transferts entre sectid	50 162,00 €	52 334,00 €				
TOTAL	DEPENSES D'EXPLOITATION	483 139,80 €	513 237,93 €	TOTAL	RECETTES D'EXPLOITATION	483 139,80 €	513 237,93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL	DEPENSES	BP 2017	BP 2018	TOTAL	RECETTES	BP 2017	BP 2018
C20	Etude	4 000,00 €	15 000,00 €	C13	subvention	18 953,00 €	
C21	Immobilisations corporelles			C16	avance remboursable	12 635,00 €	
C23	Immobilisations en cours	147 175,00 €	88 000,00 €	C10	Dotations, fonds divers et réserves		
C16	Emprunts et dettes assimilées	1 110,00 €	1 953,00 €	C021	Virement de la section de fonctionnement		
C020	Dépenses imprévues	96,47 €	329,39 €				
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sectid	23 043,00 €	23 346,00 €	C040	Opérations d'ordre de transferts entre sect	50 162,00 €	52 334,00 €
C041-2315	intégration études	540,00 €	3 699,00 €	C041-2013	intégration études	540,00 €	3 699,00 €
C041-2153	Régularisation TVA	345,00 €	583,23 €	C041-276	régularisation TVA		583,23 €
C001	Résultat reporté ou anticipé			C002	Excédent reporté	94 019,47 €	76 294,39 €
TOTAL	DEPENSES INVESTISSEMENT	176 309,47 €	132 910,62 €	TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	176 309,47 €	132 910,62 €

BUDGET CAMPING VUE D'ENSEMBLE

SECTION D'EXPLOITATION							
Chapitre	DEPENSES	BP 2017	BP 2018	Chapitre	RECETTES	BP 2017	BP 2018
C011	Charges à caractère général	5 359,00 €	25 235,00 €	C74	Dotations et participations	22 529,00 €	
C66	Charges financières	2 930,68 €	2 729,42 €	C75	Autres produits de gestion courante	21 690,84 €	21 600,00 €
C022	Dépenses imprévues	79,16 €	87,00 €	C042	Opérations d'ordre de transferts entre	1 027,00 €	21 044,00 €
C023	Virement à la section d'investissement	28 500,00 €	10 500,00 €	C002	Excédent		4 799,42 €
C042	Opérations d'ordre de transferts entre sectid	8 378,00 €	8 892,00 €				
TOTAL	DEPENSES D'EXPLOITATION	45 246,84 €	47 443,42 €	TOTAL	RECETTES D'EXPLOITATION	45 246,84 €	47 443,42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL	DEPENSES	BP 2017	BP 2018	TOTAL	RECETTES	BP 2017	BP 2018
C21	Immobilisations corporelles		10 000,00 €	C16	Avance remboursable		35 000,00 €
C23	Immobilisations en cours	5 000,00 €	4 000,00 €	C10	Dotations, fonds divers et réserves	42 024,97 €	24 877,70 €
C16	Emprunts et dettes assimilées	30 489,30 €	18 261,00 €	C021	Virement de la section de fonctionnement	28 500,00 €	10 500,00 €
C020	Dépenses imprévues	30,20 €	1 087,00 €	C040	Opérations d'ordre de transferts entre	8 378,00 €	8 892,00 €
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sectid	1 027,00 €	1 044,00 €				
C040-2313	Travaux en régie		20 000,00 €				
C001	Résultat reporté ou anticipé	42 356,47 €	24 877,70 €				
TOTAL	DEPENSES INVESTISSEMENT	78 902,97 €	79 269,70 €	TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	78 902,97 €	79 269,70 €

Camping Avance remboursable :

Après exposé des travaux de mise aux normes des sanitaires à réaliser au Camping du Traspy, le Conseil Municipal par 45 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, décide le versement au budget camping, d'une avance de 35 000 € remboursable sur 4 ans.

Contentieux tribunal administratif : FOLLIOT/CNE

M le maire informe le conseil que le Tribunal Administratif de Caen vient d'adresser au Maire l'expédition du jugement rendu en date du 23/03/2018 rejetant la requête de Mme FOLLIOT ex gérante du camping et la condamnant à verser à la commune la somme de 750 €

Budgets 2018

M GONY, fait un bref commentaire sur la situation financière de la commune LE HOM qu'il juge comme étant une bonne situation financière en corrélation avec la situation des 5 communes historiques.

A noter, la capacité d'autofinancement qui permet une montée en puissance des investissements, qui se font sans recours à l'emprunt et sans augmentation des taux des 3 taxes.

A noter également, la gestion rigoureuse des chapitres 11 et 12 (gestion courante et gestion du personnel)

Subventions associations :

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide pour l'année 2018, vu les crédits inscrits au c/6574, l'attribution des subventions aux diverses associations et établissements scolaires, comme suit :

Subventions aux associations - budget 2018

G1 - Associations siège Le Hom

	Nb adhérents	Situation 31/12/2017	Subventions 2017		Subventions 2018				Votes		
			Attribuées		demandées		Proposées		Pour	Abst	Contre
			Ordinaire	Except	Ordinaires	Except	Ordinaires	Except			
Amicale des Aînés Ruraux	239 (123)	7033,86	475,00		550,00		475,00		45		
Amicale des Donneurs de Sang	123 (49)	8869,03	200,00		200,00		200,00		45		
Amicale des Sapeurs Pompiers	39 (19)	11658	700,00		1000,00		700,00	200,00	45		
Amis de la 59ème Division	24 (20)	5883	255,00		325,00		255,00	70,00	45		
Amicales des Médailles Militaires	64 (8)	5 349,00	55,00		55,00		55,00		44		*
Anciens Combattants ACPG	26 (26)	3802	400,00		500,00		400,00		45		
APACMR	0	0	200,00		0,00		0,00		45		
Association sportive clg Bellair	142 (37)	670	0,00		0,00		0,00		45		
Bibliothèque Pour Tous	72 (32)	2266,38	950,00		950,00		950,00		45		
Choeur Art/Courtois	58 (27)	2228,38	240,00		250,00		240,00		45		
Club de l'amitié Curcy-Hamars	50 (50)	5257,98	750,00		750,00		750,00		44		*
Club de l'amitié (St Martin de Sallen)	60 (50)	4357,03	500,00	200,00	500,00		500,00		44		*
Comité des Jumelages	83 (60)	6498,5	1210,00		1210,00		1210,00		43		*
Courir à Thury	34 (23)	911,39	240,00		249,00		240,00		45		
Croqueurs de nature	23 (18)	2420	0,00		1000,00		150,00		45		
Curcy fitness	14 (9)	848,6	150,00		300,00		150,00	150,00	44		*
ESTF Foot-Ball	234 (96)	7797	5400,00		6000,00		5000,00		45		
ESTH lutte	42 (17)	2403,91	665,00		700,00		665,00		45		
Espace Parents Suisse Normande	16	1876	400,00		700,00		400,00		45		
Foyer Rural St Martin de Sallen	15 (15)	0	500,00		500,00		500,00		44		*
Kayak Club de Thury	153 (43)		475,00		475,00		475,00		45		
La Rose et le Chou	6 (2)	1131,35	50,00		115,00		50,00		45		
Les Archers Harcourtois	21 (5)	2275,94	230,00		230,00		230,00		45		
Ludom	6	0	0,00		150,00		0,00		45		
Marche nordique sport et loisir	44 (18)	1718,01	200,00		200,00		200,00		45		
PASS'TOGO	11 (1)	812,3	0,00		400,00		100,00		45		*
Sauvegarde du patrimoine Hamars	11 (11)	3033,99	1000,00		1000,00		1000,00		44		*
Sté Pêche Orne Fleurie	238 (142)	4518,5	600,00		600,00		600,00		44		*
Suisse Normande Handball Club	111 (44)	5609,91	0,00		250,00		240,00		45		
Suisse Normande Percus	10 (7)	337,28	240,00		400,00		240,00		45		
Tennis Club Harcourtois	0	0	210,00		0,00		210,00		45		
Tennis de table Suisse Nde	42 (19)	4178,3	0,00		300,00		200,00		45		
Thury Basket Suisse Nde	106 (48)	14208,45	1630,00		1700,00		1630,00		45		
Union anciens combattants Hamars	25 (18)	1526,22	260,00		260,00		260,00		45		
sous-total			18185,00	200,00	21819,00	0,00	18275,00	420,00			

G2 - Associations siège hors Le Hom

Donnay Roller Street	19		195,50		161,50		161,50		45		
Espace Loisirs St Rémy	0		0,00		0,00		0,00		45		
Fanfare Saint Jacques	3		8,50		25,50		25,50		45		
Frédie au Niger	160 (35)		235,00		300,00		235,00		45		
Judo Club Laurentais	2		17,00		17,00		17,00		45		
Judo club St André sur Orne	0		8,50		0,00		0,00		45		
Judo Club St Rémy	17		85,00		144,50		144,50		45		
Karaté Aunay			0,00		0,00		0,00		45		
Découverte et loisirs St Laurent de Cel			0,00		0,00		0,00		45		
Ovalie Caennaise Suisse Normande	16		110,50		136,00		136,00		45		
Prévention Routière			75,00		75,00		75,00		45		
Secours Catholique			700,00		900,00		700,00		45		
JSP Suisse Normande	14		51,00		119,00		119,00		45		
Comité régional résistance et mémoire					0,00		0,00		45		
Foyer rural Cesny BH	1		8,50		8,50		0,00		45		
sous-total			1594,50	0,00	1878,50	0,00	1613,50	0,00			

G3 - Crédits de fonctionnement politique municipale

ADMR Clécy			600,00		600,00		600,00		45		
ADMR Le Hom			1900,00		1900,00		1900,00		45		
KCTH			7000,00	1200,00	7000,00		7000,00		45		
OMAC - Spectacles			11760,00		11760,00		11760,00		40		*
OMAC - CINEMA			10200,00		10200,00		10200,00		40		*
THURY ACTIV			1500,00		1000,00		1000,00		40		*
UFCV - centre aéré			1100,00	0,00	1100,00		1100,00		44		*
sous-total			34060,00	1200,00	33560,00	0,00	33560,00	0,00			

G4 - Associations scolaires

Ass° Amis Paul Héroult	0		0,00		0,00		0,00		45		
APEB Ass° Parents Elèves (Bellair)	356	2921	0,00		100,00		75,00		45		
APEL Parents Elèves Ntre Dame	0	0	0,00		0,00		0,00		45		
BCD Evasion	6 (2)	0	205,00		463,00		205,00		45		
Les Trotinettes	0	0	0,00		0,00		0,00		45		
sous-total			205,00	0,00	563,00	0,00	280,00	0,00			

G5 - Etablissements scolaires

Crédits de fonctionnement	Nb élèves										
Frais Fct EM Ntre Dame	52		17 150,00		18200,00		18200,00		43		1
Collège Ntre Dame loi falloux			5 519,00		4543,93		4543,93		43		1
Ecoles extérieures											
Chambre des métiers Calvados Orne	7		229,80		268,10		268,10		45		
MFR Vimoutiers	1		60,00		60,00		38,30		45		
BATIMENT CFA Caen	5		180,00		300,00		191,50		45		
Ecole Travaux Publics de Normandie	1		0,00		0,00		38,30		45		
MRF Bagotière	4		180,00		0,00		153,20		45		
CFA Orne	3		120,00		180,00		114,90		45		
BTP CFA Orne	1		60,00		60,00		38,30		45		
sous-total			23 498,80	0,00	23 612,03	0,00	23 586,53	0,00			

Récapitulatif

Subventions			19 779,50	200,00	23 697,50		19 888,50	420,00			
Crédit fonctmt Politique municipale			34 060,00	1 200,00	33560,00		33560,00				
Associations liées au scolaire			205,00		563,00		280,00				
Etablissements Scolaires			23 498,80		23612,03		23586,53				
sous-total			77 543,30	1 400,00	81432,53	0,00	77315,03	420,00			
Total			78 943,30		81 432,53		77 735,03				

* N'ont pas pris part à une ou plusieurs délibérations Mmes et MM. GEHANNE, ROUSSELET, CHANDELIER, LAUNAY, SAUVAGE, BIED-CHARRETON, MARIQUIVOI-CAILLY, SCELLES, MOREL, CLERIS, BERTRAND, LOREL et COULAND en raison de leur fonction électorale au sein des associations citées.

Voyages Scolaires :

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire :

- la participation par enfant à 50 € si le nombre d'enfants partant en voyage scolaire est au maximum de 30 élèves.
- de réduire à 40 €/Enfant la participation, si le nombre d'enfants partant en voyage est supérieur, le Plafond de la subvention étant fixé à 2 400€

Cette aide sera attribuée aux familles qui en feront la demande. Une somme est inscrite au c/6745.

Subvention Collège Notre-Dame :

Ancienne Loi FALLOUX :

Frais de fonction école maternelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention présentée au titre de l'ancienne Loi Falloux par le Directeur du Collège Notre-Dame, établissement privé d'enseignement général du second degré.

Indépendamment du transfert de la compétence scolaire depuis le 1/1/2012, et du périscolaire depuis le 1/9/2016 ;

Il est proposé d'accorder une aide financière à l'OGEC de 4 543.93 € pour 2018.

- Participation Ecole Notre-Dame sous contrat d'association :

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter comme les années précédentes de verser pour l'école maternelle, une subvention de 350 €/enfant à l'école Notre-Dame,

Monsieur Benoît BIED-CHARRETON, membre du Conseil Municipal et également Président de l'OGEC Notre-Dame ne prend pas part à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 44 votants – 43 Voix POUR et 1 CONTRE.

Décide :

- le versement de l'aide financière

1) au titre de l'ancienne Loi FALLOUX

2) au titre des frais de fonctionnement de l'école maternelle

Subvention OTSN

La commune ayant sollicité à nouveau l'OTSN pour l'organisation du marché de NOEL, et accepté sa proposition quant à la réalisation d'un plan touristique, du centre-ville de Thury-Harcourt, il est proposé de lui d'accorder une subvention de 3 500 €.

À inscrire C/6574.

Le Conseil Municipal, après exposé, décide, à l'unanimité, d'accorder cette subvention de 3 500 € à l'OTSN.

Subvention à la Commune de Potigny :

Monsieur le Maire expose au Conseil, que suite à l'incendie de l'école élémentaire Paul LANGEVIN qui a eu lieu dans la nuit du 21 au 22 mars dernier, et qui a totalement détruit locaux et équipements scolaires, une collecte a été mise en place.

Après exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 1 000 € à la commune de Potigny, destinée à financer l'achat de nouveaux matériels scolaires (Financement sur les dépenses imprévues).

SUPPRESSION DE LA REGIE D'ENCAISSEMENT DES RECETTES DU SERVICE JEUNESSE :

Considérant le transfert de la compétence jeunesse (local ados) à la CCCSN à compter du 1/1/2018,

Il est proposé, vu l'avis du Trésorier, de supprimer la régie d'encaissement de recettes correspondante.

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R-1617-1 à 18 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu la délibération du 5 Janvier 2016 autorisant la création de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes du service jeunesse ;

Vu l'avis du comptable public assignataire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

Article 1er - la suppression de la régie recettes pour l'encaissement pour l'encaissement des recettes du service jeunesse.

Article 2 - que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 150 € est supprimée.

Article 3 – que le fond de caisse dont le montant est fixé à 50 € est supprimé.

Article 4 – que la suppression de cette régie prendra effet dès le 01/05/2018

Article 5 – que le directeur général et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

Transformation de postes :

Monsieur le Maire expose que certains agents titulaires de la Collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen professionnel ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Aussi, à la suite de l'avis favorable de la commission administrative du Centre de Gestion du Calvados en date du 8 février 2018, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'agent de maîtrise principal et un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de créer un poste *d'agent de maîtrise principal*, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2018 et un poste *d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe*, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2018.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Voie Verte de la Suisse Normande :
Convention d'occupation Domaine Public :
Chemin Rural dit Le Boudinier

Monsieur le Maire informe que le Département du Calvados a adopté son plan départemental en faveur du vélo le 26 janvier 2004. L'objectif de ce plan vélo est de définir un réseau d'itinéraires cyclable sur l'ensemble du territoire départemental, ainsi que les modalités d'actions du département en faveur du vélo.

Ces itinéraires ont vocation à répondre aux attentes des usagers de mode de déplacement doux et ainsi contribuer au développement économique du territoire en enrichissant l'offre touristique.

La voie verte de la Suisse Normande prend principalement place sur les emprises du domaine public ferroviaire, néanmoins, pour des raisons environnementales liées à la présence d'habitat herpétologique, il a été fait le choix ponctuellement *de réaliser certains aménagements sur le domaine public de la Commune. Cela se traduit, sur la Commune du HOM, par l'utilisation du chemin rural latéral à la SNCF N° 21 dit le Boudinier sur 450 mètres environ, situé sur le territoire de la commune déléguée de Saint Martin de Sallen.*

L'objet de la convention est de définir les obligations respectives des parties liées à l'autorisation d'occupation des terrains délivrés par la commune au département ; de définir les conditions de réalisation des travaux sur le site et de préciser le partage des responsabilités entre le département et la commune liées à la gestion, l'exploitation et l'entretien des terrains.

L'autorisation sera accordée à titre gratuit.

Monsieur le Maire présente les termes de la convention et propose aux membres de l'assemblée délibérante de l'approuver.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public, le transfert de gestion, d'exploitation et d'entretien entre le Conseil Départemental du Calvados et la Commune de LE HOM dans le cadre de la voie verte de la Suisse Normande et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée : (PDIPR)

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de la lettre en date du 21 septembre 1995 par laquelle Madame le Président du Conseil Général l'informe qu'en application de la loi 83-663 du 22 juillet 1983 le département a décidé de procéder à l'élaboration d'un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Cette loi prévoit que les communes concernées délibèrent d'une part sur le projet de plan départemental et, d'autre part, sur les chemins ruraux à inscrire (en les désignant de façon précise) empruntant des itinéraires de randonnées.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil Départemental, engage la commune sur le maintien des chemins ruraux concernés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural inscrit au PDIPR, la commune doit informer le Département (Calvados Tourisme) et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des voies empruntées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant l'intérêt du dossier :

1) émet un avis favorable sur le projet de plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

2) approuve l'inscription des chemins suivants au plan départemental avec la possibilité de proposer des chemins complémentaires :

- Chemin rural latéral à la SNCF N° 21 dit le Boudinier (voir plan en annexe)

3) s'engage en cas d'aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au plan départemental à assurer soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un Itinéraire de substitution de même qualité.

P CHANDELIER apporte la **précision suivante** : cet aménagement de la voie verte s'est faite en concertation avec le Comte d'Harcourt (en raison des propriétés qui bordent la ligne de chemin de fer) qui a été associé aux travaux et aux diverses réunions de travail.

2è Partie : sujet d'ordre général

Le point (au moyen de diverses photos) sur les 3 programmes d'investissement 2018 que sont :

-MAIRIE/CINEMA : l'entrée côté cinéma étant terminée, les travaux se poursuivent par le côté place de gaulle et l'entrée de la Mairie et salle du conseil.

-HALLE SPORTIVE : les travaux de plateforme sont terminés.

-GENDARMERIE : la plaine de jeux mise à disposition ne sera pas entièrement utilisée puisque le projet d'implantation d'un lycée se fera finalement sur la zone de la Panse, à côté de la clinique vétérinaire.

Les services de la Gendarmerie doivent revenir vers la commune pour le référentiel.

3è Partie :

- Point sur le changement envisagé du Nom de la Commune :

Les communes déléguées se sont réunies mais ce point est encore à l'étude et ne peut être présenté actuellement, au Conseil.

- Questions diverses :

1. Une place de stationnement PMR devant ND pendant les travaux de la Halle Sportive doit être maintenue.

2. Salle des pompes :

- Clefs :

la ronde des lutins, qui intervient au moins 2 fois par semaine, demande si elle peut avoir une nouvelle clef

un organigramme des clefs est en cours. Les clefs seront remises contre décharge.

- Entretien des locaux : une demande est faite afin d'augmenter les heures de ménage pour permettre l'accueil des petits dans de bonnes conditions.

Il y a eu effectivement un problème dû à une occupation non prévue d'un groupe sans que l'on puisse intervenir au niveau du ménage avant l'accueil des petits .il semble que ce phénomène ne soit pas récurant.

3 Extinction de la lumière à 23h au niveau du cinéma, rendu d'autant plus dangereux avec les travaux, demande afin de laisser quelques lumières à la sortie du cinéma et sur la place.

Informations diverses :

la réunion publique concernant la participation citoyenne est fixée au 20 avril

D-DAY revisited : préparation des manifestations à organiser pour le 7/6

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 24 Avril 2018 à 20 h 15.